

Rentrée scolaire 2020
Informations du groupe scolaire Renée Bessi
École élémentaire
Mme BATTINI

Chers parents,

L'équipe pédagogique et moi-même espérons que vous avez réussi à passer de bonnes vacances et que vous en avez profité pour vous reposer afin de mieux repartir pour cette nouvelle année qui s'annonce quelque peu compliquée au vue des dernières données sanitaires.

Dans le cadre de la rentrée des classes, il nous a été transmis un protocole sanitaire afin de protéger au mieux vos enfants au sein de l'école. Vous trouverez ci-dessous une synthèse de ce protocole.

Afin de respecter ces consignes, notamment sur la limitation des attroupements, nous sommes contraints d'aménager les horaires d'entrées et de sorties à l'école pour le 1er jour de rentrée,

le mardi 1er septembre.

Nous faisons appel à votre civisme afin que la rentrée de vos enfants se fasse dans les meilleures conditions possibles notamment pour les CP qui changent d'école. Nous vous demandons de bien respecter les horaires qui seront attribués aux différents niveaux, de ne pas vous présenter en avance au portail et de ne pas vous attarder une fois que vous avez laissé votre enfant. Ceci permettra d'éviter les rassemblements et de maintenir la distanciation sociale.

Dans cette optique, veuillez trouver ci-après l'organisation retenue pour le mardi 1er septembre uniquement :

8h35-8h45 : Entrée des CM (Mmes RAVETTA, PAVIER SOLEIL, CM de Mmes NAVARRO et BATTINI) et Sortie 16h35 (Mmes RAVETTA, PAVIER SOLEIL)

8h45-8h55 : Entrée des CE (Mme THAUVIN, MELKA et CE de Mme BATTINI) et Sortie 16h40

8h55 : Entrée des CP de Mme NAVARRO et des CP/CE1 de Mme BORG qui seront accueillis dans la cour par Florence Valez et les maîtresses de CP puis accompagnés dans leur classes et Sortie 16h45

Les parents de CP ne pourront entrer dans l'enceinte de l'école que munis d'un masque et après s'être désinfecté les mains avec du gel hydroalcoolique. Nous vous demandons de limiter le nombre de personnes accompagnantes à 2 maximum.

Seuls les parents des CP et des nouveaux élèves pourront rentrer dans l'enceinte de l'école.

Protocole sanitaire rentrée 2020 2021

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- o à l'arrivée dans l'établissement ;

- o avant chaque repas ;

- o après être allé aux toilettes ;

- o le soir avant de rentrer chez soi si les enfants prennent le bus, ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.

Toutes ces règles seront rappelées à vos enfants à la rentrée et très régulièrement.

Le port du masque pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment les salles des professeurs.

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels :

- pendant les cours à l'école maternelle,

- lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves en école élémentaire.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

L'aération des locaux est fréquente (toutes les trois heures). Elle dure au moins 10 à 15 minutes et est assurée au moins trois fois par jour (avant l'arrivée des

élèves, durant les récréations et la pause méridienne ainsi que le soir pendant le nettoyage des locaux).

Les enseignants se chargeront de l'aération de leur classe avant chaque déplacement.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant leurs déplacements.

De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires n'est plus obligatoire.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes suivants :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Les parents

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

o des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;

Nous vous demandons de limiter l'accompagnement de l'enfant au portail à 1 seule personne. Vous déposerez votre enfant et repartirez immédiatement pour éviter les attroupements.

A la sortie, seul 1 parent de CP viendra récupérer son enfant au grand portail. Les 2 classes de CP sortiront les dernières

o de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

Des informations seront données en parallèle par les enseignants, pensez dès le 1er jour à la boîte de mouchoirs individuelle.

o de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;

Merci de faire une vérification de la température comme demandé ci-dessus

o des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;

Nous isolerons l'enfant présentant des symptômes, lui mettrons un masque et préviendrons le parent de l'enfant concerné.

o de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne un enfant ou un autre élève ;

Le médecin scolaire sera alors informé de notre décision et prendra contact avec vous.

o des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;

C'est le médecin scolaire qui vous appelle s'il y a la moindre suspicion.

o des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves à partir du 3 septembre

Entrée des élèves de 8h35 à 8h45, sortie 11h45.

Reprise de 13h35 à 13h45

Fin de classe sortie à 16h45 des CM puis des CE et enfin des CP.

--

Mme BATTINI Catherine

Directrice EEPU Auberge Neuve - Peypin